

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GÂTINE
 Place Porte Saint-Antoine
 79220 CHAMPDENIERS

décision :
B_2023_10_2

L' an deux mille vingt trois, le lundi 20 mars à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
 exercice : 9

Date de convocation du : 16 Mars 2023

Présents : 8

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves

Votants : 8

Absent(s) :

**Objet : Ressources
 humaines - création
 suppression de postes**

Excusé(s) : Madame SAUZE Magalie

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

u le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
 Vu le budget de la Communauté de communes Val de Gâtine
 Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté de communes Val de Gâtine
 Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2023 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire en matière de ressources humaines notamment la gestion du tableau des effectifs
 Vu l'avis du comité social territorial en date du 21 février 2023 sur les modifications de temps hebdomadaire

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement
 Considérant le départ d'un adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet sur le service enfance jeunesse situé à Coulonges sur l'Autize et la nécessité d'élargir la publicité aux candidatures
 Considérant les modifications de temps de travail sur des postes d'adjoint d'animation et d'adjoint technique
 Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 16 janvier 2023

Après en avoir délibéré le bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- De créer au tableau des effectifs les postes listés ci-dessous

Nombre	Poste à créer	Missions	Durée hebdomadaire du poste
1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Direction des ALSH et accueils périscolaires	35 h
1	Adjoint technique	Entretien à l'Ombrelle	14,96 h
1	Adjoint d'animation	Animation auprès des enfants de 0-3 ans sur le Multi Accueil	10,75 h

- De procéder aux suppressions des postes suivants sur le tableau des effectifs :

Nombre	Postes à supprimer	Missions	Durée hebdomadaire du poste
1	Adjoint technique	Entretien à l'Ombrelle	11,17 h
1	Adjoint d'animation	Animation auprès des enfants de 0-3 ans sur le Multi Accueil	9.24 h

- De prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour

- D'imputer les dépenses sur le budget concerné.
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

Emis le 20/03/2023
Publié le 21/03/2023
Transmis en sous-préfecture le

